

JEAN LOB DOCTEUR EN DROIT AVOCAT

1002 LAUSANNE, LE

13 juin 2012

L I O N D' O R 2 TÉL. 021 323 95 91 FAX 021 323 89 30 CH. POST. 10-6077-7 CASE POSTALE 6692 TVA 244 248

MINISTÈRE PUBLIC

1 4 JUIN 2012

LAUSANNE

Monsieur le Procureur Gilliéron Ministère public de l'arrondissement de Lausanne Couvaloup 6 1014 Lausanne

Affaire pénale Jacques Romanens contre divers. PE11.015201-PGN

Monsieur le Procureur,

C'est à bon droit que vous avez requis du CHUV, le 21 mai 2012, un rapport d'hospitalisation (pièce 26). La réponse de cet établissement figure à la pièce 27. M. Romanens a séjourné dans le service MENH du 22 juin au 18 juillet 2011, date de son transfert à la Clinique de Valmont. L'on a alors diagnostiqué une pneumonie basale droite.

Je vous serais très obligé d'interpeller complémentairement le Chef du service de MENH en lui demandant si cette pneumonie est la conséquence du fait qu'on lui a fait boire de l'Isosource quelques jours auparavant, sans du reste l'avoir épaissie, alors qu'elle ne peut être administrée que par alimentation entérale, savoir par une sonde.

On rappelle que M. Romanens connaissait des problèmes de dysphagie grave et de déglutition. Comme l'a relevé Mme Isoard, le 17 février 2012, dans son audition 2, Mme Anker n'a pas nié avoir fait boire le liquide à M. Romanens. Si on le fait boire sans l'épaissir, il s'agit clairement d'une erreur, car il risque de passer dans les bronches. Dans le cas de patients comme M. Romanens, qui présentent un problème de déglutition, il peut y avoir un risque de fausse route lorsqu'on avale des liquides non épaissis. Ces fausses routes peuvent causer la mort. La mort peut être causée soit par un passage massif de liquide dans la poumons, soit par une infection pulmonaire subséquente. C'est à juste titre que Mme Bello a relevé (audition 3) que la prescription posait clairement que le liquide ne pouvait être administré que par la sonde. Je tiens du reste à votre disposition une poche de ce liquide qui le précise expressément.

Il résulte de la pièce 6/3 que le 18 juin 2011 l'infirmière a trouvé M. Romanens un peu rouge et chaud avec une température de 37,6. On relève à la p. 14 du journal (pièce 24) que Mme Benedetti a trouvé M. Romanens « chaud » et le visage rouge.

Il convient que vous interpelliez le Chef du service MENH du CHUV en lui demandant quelles sont, d'une manière générale, les conséquences d'une fausse route et si elles se sont réalisées en l'occurrence.

En vous remerciant de la suite que vous pourrez donner à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de mes sentiments très distingués,

Jean LOB, av.